



**Montagne d'Ardèche**  
Communauté de Communes

---

## Compte-rendu

---

Rédaction : Julie Pédrono

Date : 25/02/2021

---

**OBJET :** **COFIL ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron » et N2000 FR8201666 « Loire et affluents »**

---

Présents : Jacques GENEST (président CDC Montagne Ardèche), Bernadette ROCHE (Conseil départemental 07), Charles VALETTE (adjoint Lachapelle-Graillose, Vice-Président Montagne d'Ardèche en charge de l'environnement), Julien BEAUME (commune Montpezat), Florian MEJEAN (CDC Ardèche Sources et Volcans), Sébastien BOURDELY (maire Usclades et Rieutord), Laurence PREVOST (maire Lac d'Issarlès), Thibault ROBERT (maire MAZAN L'ABBAYE), Jean -Luc Le MOËR (adjoint Sainte - Eulalie), Mathilde AURAND (adjointe Issanlas), Jean-Marie TAULEIGNE (Adjoint Cros de Géorand et ACCA Cros de Géorand), Solange TEYSSIER (Adjointe le Béage), Christian DENIS (DDT07), Didier FREY (DDT07), Christophe SAUTIERE (département 07), Alain EYMAR-DAUPHIN (OFB07), Isabelle GILLIBERT (ONF), Denis BREYSSE (AAPPMA la truite capricieuse), Alexandre DUPONT (EPAGE Loire-Lignon), Laurence JULLIAN (Cen Rhône-Alpes), Vincent PEYRONNET (FDAAPPMA 07), Céline GALLON (CDC Montagne Ardèche), Julie PEDRONO (CDC Montagne Ardèche).

Excusés : Carine HOPP (Département 07), Alain LADET (FRAPNA), Olivier ALLAGNAT (CRPF), Damien COCATRE (PNR Monts d'Ardèche), commune de Sagnes-et -Goudoulet, commune Saint Cirgues en Montagne.

M. Charles Valette, adjoint au maire de Lachapelle-Graillose et président du site N2000, accueille et remercie l'ensemble des participants. Il rappelle les résultats des élections de la structure porteuse du site Natura 2000 et du président de Comité de pilotage Natura 2000 qui se sont tenues par voie électronique en décembre 2020. La CDC Montagne d'Ardèche a été réélue structure porteuse de l'animation du site N2000 « Loire et affluents ». M Valette a été réélu président de COFIL.

Mme Bernadette Roche, présidente du site ENS, remercie à son tour les personnes présentes qui marquent ainsi leurs intérêts et leur attachement à la préservation des enjeux environnementaux du territoire.

Le bilan des actions passées et à venir est ensuite présenté par l'animatrice :

- Bilans d'activités et financier de la Convention Ardèche Nature 2017-2019
- Bilan des actions menées en 2020
- Programme prévisionnel des actions pour 2021



**Montagne d'Ardèche**  
Communauté de Communes

Concertation aux Sablas : I. Gillibert rappelle que les mares du site des Sablas (Issanlas) ont été créées par le Service Départemental Incendie et de Secours 07 (SDIS07) pour la formation à la conduite de véhicules tout-terrain. Elle souligne la bonne volonté du SDIS07 qui a accepté de modifier les conditions de fréquentation du site dans la convention d'utilisation afin de préserver la faune. A. Dupont dit que cette expérience montre l'intérêt de la réouverture de pièces d'eau sur le territoire pour la reproduction des amphibiens, à l'heure où de nombreuses populations disparaissent sur le territoire. La disparition des amphibiens sur le territoire a été également remarquée par V. peyronnet

Mme Teyssier pose la question de l'impact du salage des routes sur les mares et les amphibiens. J. Pédrono répond que le salage des routes a en effet un impact négatif sur les populations d'amphibiens. Le sel détruit les œufs et les têtards. Son emploi pourrait avoir des conséquences sur les zones humides et peut-être sur les rivières. A Eymar - Dauphin précise qu'il a effectué des analyses de la salinité sur quelques cours d'eau du territoire, via des mesures de conductivités, et qu'il ne semble pas y avoir d'augmentation des concentrations en sel dans les cours d'eau, peut-être du à l'effet des forts débits observés en hiver. B. Roche rappelle que le département a longtemps fait le choix d'avoir des routes « blanches » en hiver mais que la politique actuelle est d'avoir une utilisation du sel pour déneiger. De plus en plus, le mélange pouzzolane + sel ou pouzzolane seule est utilisé pour limiter l'impact du sel.

Fête des tourbières : Effet positif de cet événement pour le territoire qui attire chaque année de plus en plus de participants. C'est un bon outil de sensibilisation dans un cadre festif. L. Jullian évoque la possibilité d'exporter la fête sur le bassin versant de l'Allier afin de toucher une autre partie des habitants du territoire.

Sensibilisation/communication : Mme Prévost souligne l'intérêt de la sensibilisation sur le territoire notamment auprès des plus jeunes (scolaires, centre aérés). L'EPAGE réalise des actions de sensibilisation auprès des scolaires dans le cadre du Contrat Territorial Haut Bassin de la Loire et du Contrat Vert et Bleu mais l'action est limitée à 2 écoles par an car une seule animatrice est affectée à cette action.

Mme Teyssier indique que les élus (comme les locaux) apparaissent être peu informés de toutes ces procédures environnementales et qu'il faudrait plus de communication. Ce point semble partagé par l'assistance. Il s'explique par l'animation du site qui se met juste en place.

Ecrevisses : Suite à la présentation du projet de suivi des écrevisses à pied blanc *Austropotamobius pallipes* et du front de colonisation de l'écrevisses signal, *Pacifastacus leniusculus*, espèce exotique envahissante, dont les effectifs augmentent sur le territoire, la question est posée de savoir s'il existe des solutions pour limiter la propagation de cette espèce. M. Aurand pose la question du rallongement de la période de pêche afin de réguler cette espèce. V Peyronnet répond que cette espèce est densité-dépendante, c'est à dire que le prélèvement de nombreux individus booste les effectifs de la population au



**Montagne d'Ardèche**  
Communauté de Communes

lieu de l'affaiblir. Il ne faut malheureusement pas en attendre d'effet positif sur le contrôle des populations.

Régularisation du périmètre : D Frey rappelle l'historique des périmètres du site Loire et affluents. Le périmètre officiel a été dessiné à minima dans les années 2000, puis un périmètre plus large a été défini dans le DOCOB de 2014. La consultation pour la régularisation du périmètre aura lieu en 2021. M. Méjean rappelle l'importance de bien informer les élus sur ce sujet, notamment pour assurer la cohérence avec les PLUi.

Lien développement et environnement :

Engagement du département et de la population sur les questions d'environnement.

C. Sautière annonce la révision prochaine de schéma de gestion des ENS qui devrait être validé au plus tôt à l'automne 2022 par le conseil départemental.

En conclusion, C Denis exprime la satisfaction qu'il y a de se retrouver en présentiel, autour des sujets touchant à la conservation de la biodiversité. Il relève l'assiduité du « carré des fidèles » à participer aux comités de pilotage Natura 2000 et salue la présence nourrie des élus.

Il rappelle l'importance de mener à terme la procédure de régularisation des périmètres des sites Natura 2000 notamment pour l'attribution des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Ces mesures rémunèrent l'engagement des agriculteurs en faveur de la conservation de la biodiversité. L'engagement de la profession agricole s'exprime également à travers la contribution à l'action annuelle de protection des nids de Busard cendré conduite par la LPO, action dont l'efficacité a été démontrée cette année encore.

L'attention donnée à la conservation de la biodiversité qui marque le territoire s'exprime aussi à travers la reconnaissance par le public de l'intérêt des zones humides, trop longtemps mises à mal par les activités humaines, et, par l'acceptation de techniques d'entretien plus vertueuses du domaine public (limitation de l'emploi du sel, fauche tardive des accotements routiers).

Le sujet des vieilles forêts qui font le lien entre le passé et l'avenir, qui illustrent la capacité de résilience de ces milieux naturels, véritables trésors de biodiversité sur le territoire, alimente notre réflexion sur notre responsabilité à les conserver, et, à faire évoluer les forêts plus récentes vers une meilleure résistance aux attaques sanitaires et aux changements climatiques. C'est l'objet du volet forestier du plan de relance qui est une véritable opportunité pour les forêts du Plateau ardéchois, sur lequel l'ONF et le CRPF se sont positionnés.

C. Denis évoque également les projets de production d'énergies renouvelables. Ces projets doivent intégrer l'intérêt du mixte énergétique et les exigences particulières liées aux enjeux environnementaux.



**Montagne d'Ardèche**  
Communauté de Communes

Il rappelle ensuite que le Programme de Développement Rural, qui alimente les principaux financements affectés à l'agriculture et au réseau Natura 2000, entre pour deux années (2021 et 2022) dans une période de transition avant l'adoption du programme 2023 – 2029. Les services de la DDT resteront aux côtés des élus et des acteurs du territoire engagés dans la politique Natura 2000 tant que la future loi de décentralisation dite « 4D » n'en prévoit pas le portage par un autre acteur public.

C. Denis remercie M. Valette pour son engagement et Julie pour ses connaissances scientifiques, ses qualités d'animatrice et sa capacité à fédérer autour des sujets liés à la biodiversité.

Avant de conclure la réunion et de remercier tous les participants, M. Valette évoque les atouts de la montagne d'Ardèche, précise que son attractivité doit s'appuyer sur le développement des liens entre culture et tourisme, que sa protection est une valeur collective qu'il faut continuer à partager.